

**ASSEMBLÉE NATIONALE**9 mai 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1671

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Bazin, M. Juvin, M. Hetzel, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Breton, M. Gosselin et M. Ray

-----

**ARTICLE 9**

À la première phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« établi »,

insérer les mots :

« uniquement par le médecin ou l'infirmier qui a personnellement aidé au suicide assisté ou pratiqué l'euthanasie, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet d'améliorer la transparence de la procédure.